

Diplôme Universitaire

DROIT AMERICAIN

Présentation, organisation et équipe pédagogique

Objectifs

L'étude du système de common law tel qu'il est pratiqué aux Etats-Unis est un domaine de formation peu présent dans les Facultés de droit en France.

Le DU de Droit américain permet la compréhension d'un autre système juridique très différent du système français. Il offre également la possibilité aux étudiants d'acquérir une connaissance certaine de la culture et de la mentalité d'un pays anglophone.

Le cours de langue étant le support nécessaire à la compréhension des cours de droit américain, les étudiants sont amenés à travailler sur des thèmes d'actualité en rapport avec le droit leur permettant, entre autres, d'acquérir du vocabulaire juridique anglo-américain. Au terme des deux années de formation, les étudiants peuvent passer, s'ils le souhaitent, un certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur (CLES) en anglais mis en place par le Ministère de l'Education Nationale.

Ce DU ouvre la voie au module de droit américain en M1 et M2, ainsi qu'aux différents Masters proposés par l'Ecole, où l'importance des langues, notamment l'anglais, ne cesse de croître.

Dans une perspective de poursuite d'études à l'étranger, ce diplôme permet d'acquérir des compétences dans des domaines évalués lors de l'examen du barreau américain et ce, grâce à la participation d'un avocat américain chaque année universitaire. Outre cette première possibilité, ce diplôme prépare les étudiants à un séjour d'études à l'étranger dans le cadre des nombreux partenariats de l'Ecole de droit.

Cette formation, résolument tournée vers le monde anglo-saxon, se propose de compléter la formation des futurs juristes, et de leur apporter des témoignages concrets d'acteurs de la vie économique. Répondant ainsi à un besoin identifié sur le marché de l'emploi français et ouvrant des perspectives hors de nos frontières, le Diplôme d'Université de droit américain s'inscrit dans une double logique de spécialisation et d'ouverture indispensables aujourd'hui.

Organisation des études

Début des enseignements : Septembre de l'année universitaire en cours

Le diplôme se déroule sur deux années universitaires. Le calendrier de l'année est adapté à celui des deuxième et troisième années de licence DEG. Sur les deux années, cette formation comprend 312 heures de cours soit 156 heures par an.

La présence en cours est obligatoire. Au-delà de deux absences non justifiées par unité d'enseignement, l'étudiant est considéré comme défaillant.

Ce DU n'est pas inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Régime des examens

Epreuves et validation

Le DU est sanctionné par un contrôle continu.

L'obtention du DU suppose d'avoir eu la moyenne à chaque année (les épreuves d'anglais et de droit se compensent au cours d'une même année, chaque unité d'enseignement étant affectée d'un coefficient 1).

La validation d'une année donne lieu à la délivrance d'une attestation de compétence.

La moyenne générale de la 2ème année détermine la mention :

- Moyenne comprise entre 10 et 12/20 : mention passable
- Moyenne comprise entre 12 et 14/20 : mention assez bien
- Moyenne comprise entre 14 et 16/20 : mention bien
- Moyenne supérieure à 16/20 : mention très bien

Session d'examen

Il est organisé une seule session d'examen.

Redoublement

Le redoublement n'est pas autorisé.

Conditions d'inscription

Pour le recrutement initial, l'étudiant doit être inscrit parallèlement en 2ème année de licence DEG à l'UCA.

La première année de licence DEG doit avoir été validée sans dette à la première session.

Le recrutement a lieu à la fin de la première année de licence DEG, à l'exception des candidats qui n'ont pas effectué leur première année d'études supérieures en licence DEG à l'UCA. Ces étudiants sont invités à prendre contact avec la responsable du diplôme dès qu'ils auront pris leur inscription en 2ème année de licence DEG.

La sélection se fait sur dossier et entretien éventuel, en fonction de la motivation et du niveau de langue anglaise du candidat.

Equipe pédagogique

Judith LASKOWSKI,
Alex BELLIARD,
Philippe CAMARENA,
Sandrine NADAUD,
Enseignants anglicistes, UCA

Avocat du barreau américain, partenariat avec l'Université de Detroit

Responsable pédagogique

Judith LASKOWSKI

Professeure agrégée d'anglais à l'École de Droit - UCA

Judith.LASKOWSKI@uca.fr

Scolarité des Diplômes Universitaires

du.droit@uca.fr



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne